

Transaction news

April 17, 2023

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.



Cobepa has entered into exclusive discussions with Wendel with the intention to sell Scalian

Brussels/Paris, 17th April 2023 -- Cobepa and Wendel are in exclusive negotiations to sell Scalian at an enterprise value of €965m. Subject to the ongoing process and satisfaction of the conditions to closing, including obtaining regulatory clearances, the transaction is expected to be finalized in the second half of 2023.

Founded in 1989, Scalian is ranked among France's Top 10 engineering consulting firms and is also active on a global scale. It provides industrial project management services for issues pertaining to supply chain (costs, quality, deadlines, performance), the architecture and development of embedded digital systems and information system applications, big data and AI. Scalian also addresses project optimization and organizational performance issues, as well as providing digital transformation support for industry and service sector leaders.

The group is on track to reach c. €510 million in revenue, an adjusted EBITDA of c. €74 million as of June 2023 LTM, and will total c. 5,000 employees in nine countries at this date. Since 2015, the company has delivered average annual growth of around +30% of its revenues, including a noteworthy performance of +12% of organic growth, amplified by a selective external growth strategy, in France and internationally, with nine acquisitions completed among which seven were performed under Cobepa's ownership. Scalian has implemented an ESG policy having resulted in several certifications (ISO 9100, 9001, 14001, 27001). The company has obtained an EcoVadis silver medal and was ranked fifth in the Great-Place-to-Work ranking. The company has also further developed its ESG roadmap by setting targets for 2025.

Jean-Marie Laurent Josi, CEO at Cobepa and Charles-Henri Chaliac, Group Managing Director at Cobepa comment:

“Scalian is a fantastic business and it has been a privilege to work with management to drive growth and innovation. Through our active partnership we have seen this business achieve remarkable expansion and reach new heights. We are delighted for Scalian as it enters this new chapter.”

Yvan Chabanne, CEO of Scalian Group comments:

“As we prepare to embark on this new chapter with Wendel to pursue our strategic plan, we also extend our gratitude to Cobepa for the fruitful collaboration. Their active partnership and unwavering dedication to driving growth have been instrumental in our success to date. As we are excited by the prospect of continuing our growth, we also value the accomplishments we shared with Cobepa and extend our heartfelt thanks to their highly efficient and caring team.”

Avertissement

Aucune communication ni aucune information relative à la vente par Cobepa des actions D'leteren ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'offre et la vente des actions D'leteren par Cobepa peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Cobepa n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003, telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »). Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays. L'offre et la vente des actions D'leteren par Cobepa en Belgique ont été effectuées dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la Belgique (les « Etats membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions D'leteren vendues par Cobepa rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les actions D'leteren n'ont été offertes ou vendues par Cobepa dans les Etats membres qu'en vertu d'une exemption au titre de la Directive Prospectus.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué n'est destiné et ne peut être remis qu'à des personnes qui sont (a) des investisseurs professionnels au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (« Financial Promotion Order »), (b) aux « high net worth entities », « unincorporated associations » et autres personnes susceptibles d'en être légalement le destinataire entrant dans le champ d'application de l'Article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions D'leteren n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act et Cobepa n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis d'Amérique. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Cobepa décline toute responsabilité en cas de violation quelconque de ces restrictions. Aucun contrat ni aucune décision d'investissement ne peut s'appuyer sur le présent communiqué de presse.